

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 09-466-1935 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies.

n° 09-466-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 septembre 1935

Numéro JO
n° 466 du 30/09/1935

Date du numéro
30 septembre 1935

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 31 août 1935, portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies; inséré au Journal officiel de la République française du 6 septembre 1935;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 31 août 1935 susvisé, portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.